

GREVE CHEZ STUDER S.A.

Camarades,

Mardi soir, une partie des négociateurs ouvriers de Studer S.A. a demandé à la section de surseoir au débrayage de mercredi 5 décembre 1979. Ceci pour décrier le climat de la négociation.

L'assemblée de militants a accepté cette demande.

Il va de soi que la lutte est loin d'être terminée. L'emploi est menacé dans chaque entreprise.

Hier c'était La Tribune, aujourd'hui c'est Studer, demain ça peut être dans d'autres entreprises, mis à part les licenciements isolés qui ont entretenu et entretiennent un effectif de chômeurs qui va en augmentant.

La section estime qu'aucune discrimination doit être faite. A la longue les collègues frontaliers et les plus isolés seront les victimes de ce processus qu'il faut bloquer.

CHEZ STUDER, LA LUTTE A ÉTÉ EXEMPLAIRE.
IL FAUT LA SOUTENIR.

! Le Bureau du Comité Central nous a écrit une lettre nous menaçant d'exclusion si nous nous solidarisons avec les camarades de Studer. Ceci en ignorant même l'art. 5 du contrat qui prévoit qu'il ne sera pas rendu impossible d'exercer la solidarité de classe.

C'EST POUR PRENDRE UNE DÉCISION SUR CETTE QUESTION QUE NOUS VOUS CONVOQUONS CE VENDREDI.

Faut-il obéir au Comité central et lâcher les collègues de Studer SA. ou les soutenir quelle que soit la position du bureau central ?

PERDRE CHEZ STUDER SERAIT DÉJÀ FORTEMENT HYPOTHÉQUER UN SUCCÈS POUR LE PROCHAIN RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET NOUS ENLEVER LES MOYENS DE RESISTER AUX PROCHAINS LICENCIEMENTS.

C'EST POURQUOI CHACUN DOIT ASSISTER A CETTE PROCHAINE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE SECTION.

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 7 décembre 1979

à 17 h. Terreaux-du-Temple, 6

Le Comité.

PS.: Les membres voudrons bien nous excuser du délai très court de cette convocation, mais le temps presse et des décisions doivent absolument être prises rapidement.